

Procès-verbal du conseil municipal du 24/11/2023

Qui s'est réuni à la salle de réunion de la piscine à 20h30, sous la présidence de M. Jean-Pierre ALIBERT, Maire.

Présents : ALIBERT Jean-Pierre, VAYSSETTES Joël, COUGOULE Gilles, MELANO Philippe, GINESTE Christian, PECHOABIERTO Pascal, Mme CAZOTTES Emmanuelle, CURNUT Marie, PAULHE Jérémy

Absents : M. AURIOL D., Mme LOISEAU P.

Mr AURIOL Daniel a donné procuration à Mr ALIBERT Jean-Pierre

Mme LOISEAU Patricia a donné procuration à Mr MELANO Philippe

Secrétaire de séance : Mr COUGOULE G.



RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du 18 septembre 2023
- Délégation de compétences au maire
- Renouvellement des représentants auprès du Parc Naturel Régional des Grands Causses
- Approbation de la subvention de fonctionnement 2023 versée au budget Lotissement
- Approbation de l'avance versée au budget Lotissement
- Remboursement de l'avance consentie au Budget Photovoltaïque par le Budget Général
- Budget Général : Décision Modificative n°2 – Investissements
- Avenant à la convention de mise à disposition des locaux au Foyer de Vie
- Demande de fonds de concours à la Communauté de Communes pour le projet Parcours Santé-Aires de Jeux
- Vente de la « grange Vayssière », bien sis à la Romiguière.
- Bien soumis à droit de préemption : Déclaration d'Intention d'Aliéner d'un terrain, situé à Costecalde au prix de 3 800 €.
- Bien soumis à droit de préemption : Déclaration d'Intention d'Aliéner d'une maison d'habitation, située au village du Truel, au prix de 82 450 €.
- Convention avec la SPA : fourrière
- Choix d'un avocat dans des litiges avec des locataires
- Adhésion au dispositif de Signalement proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale
- Référent déontologue
- Questions diverses

A 20h30 ouverture de la séance.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 18 septembre 2023

Après relecture, pas de modification

Le conseil est POUR à l'unanimité.

Délégation de compétences au Maire

Mr Le Maire informe le conseil qu'il faut prendre une délibération pour la délégation de compétences au Maire, cela permet de traiter les affaires courantes sans avoir à réunir un conseil pour chaque décision.

Concernant les achats pour les marchés publics, nous proposons une autorisation pour tout montant inférieur à 80 000 euros HT.

Le conseil est POUR à l'unanimité.

Renouvellement des représentants auprès du Parc Naturel Régional des Grands Causses

Mr Le Maire informe le conseil qu'il faut prendre une délibération pour le renouvellement des élus représentants la commune auprès du PNRGC

C'est Mme CAZOTTES Emmanuelle et Mr GINESTE Christian qui sont les représentants actuels. Ils sont d'accord pour le renouvellement.

Le conseil est POUR à la reconduction à l'unanimité.

Approbation de la subvention de fonctionnement 2023 versée au budget lotissement

Mr Le Maire informe le conseil qu'il faut prendre une délibération concernant le budget Lotissement, le montant de la subvention à verser depuis le budget général est de 11 400 euros.

Le conseil est POUR à l'unanimité.

Approbation de l'avance versée au budget lotissement

Mr Le Maire informe le conseil qu'il faut prendre une délibération concernant l'avance versée au budget Lotissement, le montant de l'avance à verser depuis le budget général est de 20 481.85 euros.

Le conseil est POUR à l'unanimité.

Remboursement de l'avance versée au budget photovoltaïque par le budget général

Mr Le Maire rappelle au conseil que la commune a consenti une avance de 20 000 € au budget Photovoltaïque à sa création en 2020. Il convient de rembourser cette avance. M. le Maire propose de rembourser un montant de 2 000 € sur l'exercice 2023.

Le conseil est POUR à l'unanimité.

Budget Général : Décision modificative n°2 - Investissement

Mr Le Maire informe le conseil qu'il faut faire des modifications dans le budget pour des opérations d'achat à venir.

Le conseil est POUR à l'unanimité.

Avenant à la convention de mise à disposition des locaux au foyer de vie

Mr Le Maire informe qu'il faut modifier la convention de la mise à disposition des locaux du foyer de vie pour y intégrer la décision du Conseil départemental de revaloriser le loyer à 24 000 euros par an, à la place des 12 000 euros actés initialement.

Il faut donner l'autorisation à Mr Le Maire de signer cette nouvelle convention.

Le conseil est POUR à l'unanimité.

Demande de fonds de concours à la communauté de Commune pour le projet Parcours Santé – Aires de jeux

Mr le Maire informe le conseil que la commune peut demander une subvention à la Communauté de Commune pour financer les travaux du parcours santé et des aires de jeux.

Le montant de l'aide sera de 3% du montant des travaux Hors Taxes.

Le conseil est POUR à l'unanimité.

Vente de la Grange VAYSSIERE, bien sis à la Romiguière :

Mr VAYSETTES informe le conseil que la vente est en cours pour un montant de 82 000 euros.

La division parcellaire est en cours.

Le conseil est POUR à l'unanimité.

Bien soumis à droit de préemption : déclaration d'intention d'aliéner d'un terrain, situé à Costecalde au prix de 3 800 euros.

Mr Le Maire demande au conseil si la commune préempte pour l'achat de cette parcelle située à COSTECALDE.

M. AURIOL, personnellement intéressé, et représenté par M. ALIBERT Jean-Pierre, ne prend pas part au vote.

Le conseil est CONTRE la préemption à la MAJORITE (10 voix contre).

Bien soumis à droit de préemption : déclaration d'intention d'aliéner d'une maison d'habitation située au village du TRUEL, au prix de 82450 euros.

Mr Le Maire demande au conseil si la commune préempte pour une maison de la cité des Servantes mise à prix à 82 450 euros.

Le conseil est CONTRE la préemption à l'unanimité.

Convention avec la SPA : fourrière :

Mr Le Maire informe le conseil qu'il faut renouveler la convention avec la SPA pour la mise en fourrière des animaux. La convention se renouvelle pour 3 ans.

Pour 2024 le prix est de 1.39 euros TTC par habitant

Pour 2025 le prix est de 1.46 euros TTC par habitant

Pour 2026 le prix est de 1.53 euros TTC par habitant

Le conseil est POUR à l'unanimité.

Choix d'un avocat pour les litiges avec les locataires

Ce point a été abordé lors de la première délibération de cette séance - 9° alinéa : Le conseil a donné autorisation à M. le Maire d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle.

Adhésion au Dispositif de Signalement proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale

Mr Le Maire propose que la commune adhère au dispositif de signalement des actes de violence, discrimination, harcèlement et agissements sexistes en milieu professionnel proposé par le centre de gestion. Ce dispositif est obligatoire depuis la loi de Transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019.

Le conseil est POUR à l'unanimité.

Référent Déontologue

Mr Le Maire informe le conseil qu'il faut désigner un référent déontologue, chargé d'accompagner les élus afin de les prémunir contre les risques juridiques.

M. Jacques CALMETTES, juge à la retraite, domicilié dans le Tarn, se propose à cette fonction pour l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes.

Mr Le Maire informe le conseil que le prix est de 80 euros par dossier à traiter.

Le conseil est POUR à L'unanimité.

Questions diverses.

Les sujets ayant tous été débattus, la séance est levée à 21h15.

**ALIBERT Jean-Pierre,
Le Maire**



**COUGOULE Gilles,
secrétaire de séance**

